

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20169 - 78EME ANNÉE

Logement social : 35780 familles sur liste d'attente à La Réunion ; un Réunionnais sur trois victime de la crise du logement

Logement : face à l'échec de l'État, la responsabilité aux Réunionnais

La pénurie de logements adaptés au pouvoir d'achat des Réunionnais a pour conséquence le fait qu'un Réunionnais sur trois soit impacté par la crise du logement, avec des répercussions dans de nombreux domaines. Ce constat est le résultat de l'échec de toutes les politiques décidées par Paris dans ce domaine. Confier aux Réunionnais la responsabilité du logement ne permettrait-il pas d'obtenir de meilleurs résultats pour garantir à tous les habitants de notre île le droit à un logement décent ?

Voici un extrait de la synthèse du rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre sur le mal-logement à La Réunion :

« À La Réunion, nous estimons que plus de 100 000 personnes souffrent du mal-logement ou d'absence de logement personnel. Parmi ces personnes, près de 39 000 sont dépourvues de logement personnel, dont environ 1 000 personnes à la rue. Ensuite, les mal-logés se composent de 31 000 personnes vivant dans des conditions de logement très difficiles du point de vue du confort, dont certaines n'ont pas d'eau courante (chaude / froide), et parfois ni douche ou ni WC intérieurs. Enfin, près de 30 000 personnes vivent en situation de surpeuplement dit « accentué », c'est-à-dire qu'il leur manque deux pièces par rapport à la norme de peuplement.

Autour de ce noyau dur du mal-logement, avec les situations les plus graves, se dessine un halo beaucoup plus large, à minima de 200 000 personnes fragilisées par rapport au logement, avec des répercussions sur la vie de famille, la santé, l'environnement quotidien, le confort ou les fins de mois difficiles. En résumé, ce serait près de 3 Réunionnais sur 10 impactés à un titre ou un autre par la crise du logement. »

Pénurie de logements adaptés au pouvoir d'achat

A cela s'ajoutent des données inquiétantes, comme le nombre de familles en attente d'un logement social. Le nombre de demandeurs était de 27755 en 2016 contre 35780 en 2021, soit près de 25 % d'augmentation en 5 ans.

Ceci traduit l'incapacité du système actuel à répondre au besoin des Réunionnais en termes de logements. Près de 40 % des Réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté, le mal-logement résulte en grande partie dans des loyers trop élevés pour le pouvoir d'achat des locataires. Sans l'aide de la CAF, une personne allocataire du RSA ne peut pas entrer dans un logement social, car le loyer dépasse largement le tiers du revenu.

Cette situation de pénurie de logements adaptés à la capacité contributive des Réunionnais dure depuis des décennies. La population de La Réunion continue d'augmenter, ce qui signifie que sans changement du système, la situation va continuer à s'aggraver, accentuant encore les inégalités entre Réunionnais.

La responsabilité des Réunionnais

Ce constat est le résultat de l'échec de toutes les politiques décidées par Paris dans ce domaine. Confier aux Réunionnais la responsabilité du logement ne permettrait-il pas d'obtenir de meilleurs résultats pour garantir à tous les habitants de notre île le droit à un logement décent ?

Cette proposition a déjà été faite par Maurice Giroucel, président de la CINOR, qui préconise un transfert de la compétence logement aux intercommunalités. Elle doit en tout cas être une des questions à l'ordre du jour de la Conférence territoriale élargie aux forces vives proposée par le PCR, afin d'élaborer pour La Réunion un projet de développement durable et solidaire.

Motion des syndicats d'agriculteurs à l'État et au Département

Canne à sucre : l'Intersyndicale demande à l'État d'agir pour augmenter les revenus des planteurs

Mardi, les organisations représentatives des agriculteurs regroupées en Intersyndicale ont défilé à Saint-Denis. Les syndicats CGPER, UPNA, FDSEA et JA ont remis à l'État et au Département une motion commune demandant la prise en compte des revendications des planteurs : augmentation du prix de la canne à sucre achetée par Tereos aux planteurs, hausse du prix de la recette bagasse « pour rétablir une équité par rapport aux autres combustibles venant s'y subsister pour permettre une augmentation de la production de canne » ainsi que l'intervention de l'État et des collectivités pour faire la transparence sur toutes les richesses tirées de la canne à sucre par tous les industriels. L'Intersyndicale demande aussi à l'État « qu'un plan de résilience pour les filières végétales spécifiques pour les DOM puisse être négocié rapidement pour répondre aux augmentations actuelles sur les intrants agricoles ». Voici des extraits de cette motion.

« Aujourd'hui la situation est grave et nécessite dans l'urgence une intervention adaptée au plus haut niveau de l'État pour redonner de la visibilité et un avenir à une filière qui demeure essentielle à l'échelle du territoire, la filière canne, sucre, rhum, énergie et aussi les autres filières horticoles et élevage qui sont interdépendantes.

« Les planteurs sont face à une diminution importante des molécules nécessaires pour leur itinéraire technique, adaptées aux conditions tropicales de La Réunion »(...)

« La hausse incontrôlée des prix des engrais et des intrants, qui ont doublé. À elle seule, cette augmentation consomme l'intégralité des 14 millions d'euros que l'État a récemment accordés aux planteurs de canne afin de revaloriser leur revenu »(...)

« L'explosion du prix du fret qui fait aujourd'hui peser un risque supplémentaire pouvant avoisiner les 10 millions d'euros sur l'équilibre économique des sucreries. La crise du Covid et le conflit en Ukraine rendent absolument nécessaire le déplafonnement du soutien à l'écoulement afin de maintenir un niveau de concurrence loyal et équitable avec les sucreries continentales.

La convention canne sucre rhum énergie est arrivé à terme le 31 décembre 2021 et devant l'urgence de la fi-

lière, les syndicats se sont regroupés en intersyndicale depuis décembre 2021 dans le but de porter la réflexion sur de nouveaux enjeux économique, social et environnemental pour répondre aux nouvelles exigences de la PAC à travers les aides fléchées sur la filière afin que :

Les planteurs continuent de disposer des molécules nécessaires pour leur itinéraire technique, adaptées aux conditions tropicales de La Réunion ;

La Recette bagasse Energie puisse faire l'objet d'une revalorisation pour rétablir une équité par rapport aux autres combustibles venant s'y subsister pour permettre une augmentation de la production de canne, ce qui induira une augmentation de la production de bagasse et limitera à due proportion les importations de biomasse extérieure, renforçant ainsi la souveraineté énergétique de l'île ;

Un dispositif de soutien adapté soit mis en place par l'État afin que les planteurs puissent dégager un revenu décent à partir du prix d'achat de la tonne revaloriser sur toute la durée de la convention canne 2022-2027 en tenant compte d'une bonification du marché le permettant.

A un mois de l'ouverture de la campagne sucrière, l'intersyndicale demande

A l'État et les collectivités locales d'intervenir pour que les éléments chiffrés de tous les Partenaires de la filière puissent être mis sur la table pour qu'une réelle négociation puisse commencer.

A l'État d'apporter des réponses claires sur son positionnement financier pour tous les maillons de la filière afin de garantir la pérennité des entreprises par un revenu décent et continuer à donner aux jeunes agriculteurs l'espoir et une ambition pour les années à venir.

A l'État qu'un plan de résilience pour les filières végétales spécifiques pour les DOM puisse être négocié rapidement pour répondre aux augmentations actuelles sur les intrants agricoles.

Que les revendications de la filière canne soient pris en compte pour ne pas déstructurer les autres filières sur le territoire entre la canne, le maraîchage et l'élevage ».

Tribunal correctionnel

Procès du responsable de la mort de Jean-Paul Ciret

Le soir du réveillon de Noël dernier, notre camarade Jean-Paul Ciret, a été mortellement percuté devant son domicile à Petit Bazar, Saint-André par un motard, alcoolisé, conduisant sans permis et sans assurance. Il était jugé ce mardi, devant le tribunal correctionnel de Saint-Denis, pour homicide involontaire avec circonstances aggravantes.

La famille de Jean-Paul Ciret, encore marquée par cette tragédie – représentée par Me Boniface – était en nombre à l'audience. Paul Dennemont et Jacky The Seng étaient également présents pour accompagner et soutenir les enfants de Jean-Paul et leur

maman dans ce moment difficile.

A l'issue d'une longue audience, le prévenu âgé de 34 ans a été condamné à 4 années de prison dont 18 mois ferme. Une peine jugée clémente par la famille encore meurtrie de Jean Paul Ciret.

Correspondant

« Son balo lété mal amaré »

In kozman pou la route

Médam zé Méssyé, la sossyété koz èk mwin sé koz èk in kouyon, mé sé o pyé d'lo mir k'i oi lo masson.

Mézami sa in kozman i romonte dann tan. Dizon dann tan lo péi lété pa konm li lé zordi : dann tan téi oi demoune apré porte paké – lo balo - dsi la tête kissoi balo pou déménazé, kissoi balo pou alé bazar, kissoi balo létshi... In balo mal amaré sé in balo riskab kalbité épi anvèrs dann shomin. Koméla sa lé rar konm korn lapin.

Mé lo lékspréssion lé la, é li domand arienk demoune i tiliz ali pou li roviv. Astèr i vé dir a popré mèm shoz ke « kanar lé noir ! » sansa : « Ou lé mal parti ». Ou lé mal baré...

Alé ! mi kite azot rofléshi la dsü é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

**Kann : in problèm de fon i fo règ ali o-fon,
é pa konm l'apré fé astèr !**

Mézami, mi pans zot sar dakor avèk mwin si mi di in problèm de fon i doizète trété o-fon sansa lé riskab si i pèrde tro lo tan pu gingn trouv in bon solission. Issi la Rényon, néna bonpé problèm de fon i kite sa san solission é lé grav pou lo péi.

Mi pouré site azot in bonpé problèm, mé zordi m'a kontante anparl kann : toulmoune i koné lé shoz i pé pa alé konmsa san k'i trouv in bon solission définitiv. Na poin lontan mwin la antand Prézidan la chanb lagrikultur dann télé. Zoinalis i poz ali in késtyon dsü l'avnir kann issi la Rényon épi i di ali « kann na pi lavnir ». Li répond : « Kann néna in l'avnir mé pétète pa dann suk solman. »

Mi pans konm prézidan la shanb épi sindikalis, lo ga i koz pa la boush rouvèr, li koz konm i di an konssans. Si li koz konmsa, mi pans néna pa mal demoune i koz konmli. Donk sa sé inproblèm de fon é li doizète trété konm in problèm de fon.

An gro li la bézoin d'in roganizassion, d'in dévlopman, d'in diversifikassion pétète, é pliss va fé sa bonèr, opliss la roganizassion sar éfikas épi sar bon pou l'avnir toute le moune i viv avèk kann épi tou otour., é sar ossi san doulèr. Pou linstan i pran pa lo problèm a bra lo kor konm i dovré. Si kann i mérite in rokonvèrsyon ébin i fo fé avans rokonvèrsion-la. Mé sirtou i fo pa lèss lé shoze alé konmsa an dégréiné. La pa sèryé ! la pa éfikass.

Demoune résponsab i badine pa konmsa avèk in problème lé inportan konmsa.

An atandan, l'apré éssèye négossyé pou trouv in solission bazé dsü dosik prinsipalman é pou troi katran é lé dūr pou akoushé. Akoz pa rouvèr lo dossyé dovan bande fors viv noute péi é noute pèp rényoné. Ala pétète in solission !

A bon ékoutèr, salu.

Justin